

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed SARRI, Sébastien BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Breika CHEIKH, Mohamed BASSI, Zineddine BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

07-219200367-20230628-Im000001361-DE

07-219200367-20230628-Im000001361-DE

## Autorisation donnée à Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats de l'édition 2023 du « Concours de pitch Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le contrat de partenariat signé par la Ville de Gennevilliers en date du 31 mai 2023 avec l'association BGE PaRIF, structure d'accompagnement des créateurs d'entreprise, dont l'objet est la sensibilisation et l'accompagnement des Gennevillois.es sur la création d'entreprise et d'association.

Considérant qu'il a été décidé d'organiser chaque année, le « concours de pitch - Entreprendre à Gennevilliers » afin de mieux valoriser les porteurs de projets et entrepreneurs gennevillois et mieux faire connaître la thématique de la création d'entreprise auprès des habitants et des institutions.

Considérant que la Ville de Gennevilliers, par l'intermédiaire de sa Direction pour le Développement de l'Emploi et de l'Insertion (DDEI) en partenariat avec BGE PaRIF a proposé, dès 2017, la nouvelle formule du concours de pitch à destination tout porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise résidant à Gennevilliers (quel que soit la nature du projet et sa dimension).

Considérant que les meilleures candidatures de cette 10<sup>ème</sup> édition ont été présentées le 20 juin 2023 à un jury composé d'Elus, de professionnels de BGE PaRIF, du monde économique et des acteurs de l'emploi et de l'insertion afin de tester la capacité des talents gennevillois en émergence de projet de création d'entreprise ou d'association à valoriser leur projet en « quelques minutes ».

Considérant qu'à l'issue des délibérations du jury, 3 lauréats seront récompensés selon les termes suivants :  
1er prix d'une valeur de 1 500€;  
2ème prix d'une valeur de 1 000€;  
3ème prix d'une valeur de 500€.

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à récompenser les 3 premiers lauréats de l'édition 2023 du « Concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée dans le budget de la DDEI.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 5 juillet 2023